

**Décision n° 0807 du 11 septembre 2026 portant nomination des membres du comité  
d'action sociale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS  
A L'ÉTRANGER,**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-10 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 251-1 à L. 251-4 ; R. 252-53 à R. 252-54 ;

Vu l'arrêté du 16 février 2022 modifié portant création du comité social d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu la décision n°1352 du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger du 19 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants du personnel au comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le nombre de sièges attribués à chacune d'elle ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 ;

Vu l'avis du comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en date du 27 mars 2023,

Vu la décision n° 0348 du 13 avril 2023 portant création du comité d'action sociale de l'AEFE,

Vu la décision modificative n° 0286 du 04 décembre 2023 portant nomination du comité d'action sociale,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le directeur général de l'Agence préside le comité d'action sociale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. En cas d'empêchement, il est représenté par la directrice générale adjointe de l'Agence ou un membre de la direction.

Il est assisté par la secrétaire générale de l'Agence, ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

**Article 2** – Sont nommés membres du comité d'action sociale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en qualité de représentants du personnel :

- Sur proposition de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

- En qualité de membres titulaires :
  - Madame Clémence CHAUDIN
  - Monsieur Franck PAJOT
  - Madame Christine BERTON
  - Monsieur Jean-Michel SMOLUCH
  - Monsieur Patrick SOLDAT
  - Monsieur Sébastien VILLE
- En qualité de membres suppléants :
  - Monsieur Pierre BREZOT
  - Monsieur Anthony DELTOUR
  - Madame Emmanuelle BAGLIN
  - Madame Isabelle HELENE
  - Madame Anne PITET
  - Madame Magalie POLLET

Sur proposition du syndicat général de l'éducation nationale - CFDT (CFDT Éducation monde)

- En qualité de membres titulaires :
  - Madame Pascale CANOVA
  - Madame Myriam LOURY
- En qualité de membre suppléant :

Les deux sièges de suppléants sont non pourvus (absence de désignation de membres suppléants par l'organisation syndicale CFDT Education-monde)

- Sur proposition de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)

- En qualité de membres titulaires :
  - Monsieur Thibault DELOR
  - Monsieur Laurent SISTI
- En qualité de membres suppléants :
  - Madame Sandra GRAN
  - Monsieur Boris FAURE

**Article 3** – La secrétaire générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence.

Le Directeur Général

Alexandre MOROIS